



Opération

« 1000 buissons » 2015

BON DE RÉSERVATION

NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TÉL. : _____ E-MAIL : _____

NOMBRE DE KITS SOUHAITÉS (LIMITÉ À 5 KITS PAR DEMANDEUR) : _____

RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT : _____

1 : Le responsable de l'aménagement s'engage à mettre en place le kit de plantations fournit et selon les préconisations suivantes :

- **Planter les arbustes à l'endroit convenu au préalable**
- **Planter les arbustes selon les préconisations techniques de la FDC76 (voir au dos)**
- **A un entretien périodique à déterminer selon les besoins**
- **Est tenu à une obligation de résultat à une échéance de 10 ans : la proportion des plants vivants à 10 ans doit être au minimum de 70%**

2 : la Fédération des Chasseurs s'engage à fournir aux aménageurs :

- **12 arbustes à baies ou à fruits d'essences différentes**
- **12 protections « petit gibier »**
- **24 tuteurs en bambou**
- **1 agrainoir complet**

Au tarif de 5€ par kit. Distribution des Kits : Jeudi 19 Février 2015
Merci de joindre votre chèque de réservation à l'ordre de la FDC76
Aucune réservation ne sera validée sans règlement préalable

Localisation : une carte de localisation IGN (échelle 1/25000) sera jointe à la présente réservation

COMMUNE D'IMPLANTATION : _____

NUMÉRO DE SECTEUR(S) DE GESTION : _____

NOM DU TECHNICIEN DU SECTEUR : _____

GIC : _____

LE RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT
(SIGNATURE)



Opération

« 1000 buissons » 2015

PRÉCONISATIONS TECHNIQUES DE PLANTATIONS DE LA FDC76



A la réception des jeunes plants à racines nues et si vous ne plantez pas de suite, protégez-les du dessèchement et du gel en les mettant en jauge, dans du sable humide ou de la terre meuble.

Avant la plantation, raccourcir les racines abimées en prenant soin de préserver le chevelu fin. Si de nombreuses racines ont été coupées, il est conseillé de tailler les branches sur un tiers de leur longueur.

Praliner les racines : les tremper dans un mélange composé de trois parts égales de terre, de bouse de vache et d'eau. A noter que l'on trouve dans le commerce du pralin prêt à diluer.

Ouvrir un trou à la bêche ou au transplantoir en retirant la terre,

Placez le plant verticalement à la bonne profondeur (la terre doit arriver au niveau du collet et aucune racine ne doit dépasser du sol), remettre de la terre fine autour des racines, tasser et arroser.

Si les lapins menacent vos jeunes plants, vous pouvez installer des protections spécifiques de 60 cm de haut maintenues par deux tuteurs de 60 cm.

Pour éviter la concurrence des mauvaises herbes et conserver un sol chaud et humide, il est nécessaire d'installer un paillage. Ces protections ont l'avantage d'apporter de la matière organique en se décomposant mais doivent être renouvelées régulièrement.

Bonne plantation !



Pour tous renseignements :
David ROLLAND
Chargé de Mission Agrifaune
06 78 03 35 34 / 02 35 60 35 97
drolland@fdc76.com